EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **26 septembre 2008**

AUJOURD'HUI **vingt six septembre deux mille huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 19 septembre 2008, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Djamel IBRAHIM-OUALI, Patricia AUCOUTURIER, Cyril CINEUX, Michel FANGET**
Excusé(e)s :	**René MAYOT**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Jean-Philippe VALENTIN quitte la séance après le voeu a) relatif aux étudiants. Madame Christine PERRET quitte la séance après le voeu e) relatif à la mise en place d'un abattoir mobile. Messieurs Didier MULLER et Thierry ORLIAGUET quittent la séance après le voeu f) relatif au statut de la Poste. Le rapport n° 64 relatif au parrainage de la frégate FORBIN est retiré de l'ordre du jour.

DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC - PRESENTATION DES RAPPORTS RELATIFS AUX CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC - GARE ROUTIERE - EXERCICE 2007 - ANNEXE

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi N° 2002-1 du 2 janvier 2002 prévoit que le rapport produit chaque année par le délégataire doit être inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Le rapport relatif à cet équipement vous a été communiqué en annexe des rapports aux commissions :

Gare Routière

(voir annexe)

La gestion de cet établissement a été confiée par la Ville, sous la forme d'un contrat d'affermage en 1994 pour une durée de 15 ans à la Société d'Economie Mixte de la Gare Routière (dont la Ville est un des principaux actionnaires).

En 2007, les charges d'exploitation sont de 246 000 € environ sur 12 mois pour 241 000 € environ en 2006 sur 10 mois soit une baisse de 18 % (ramenée au mois d'activité).
L'activité commerciale de la SEM est assurée par sept salariés dont quatre qui travaillent à temps partiel (80 %).

En 2007, le chiffre d'affaires net est de 145 000 € environ (12 mois) pour 113 000 € en 2006 (10 mois), soit une hausse de 7 % (ramenée au mois d'activité).
La taxe sur les départs se maintient à un bon niveau 73 000 € en 2007 (12 mois) pour 52 000 € en 2006 (10 mois), soit une hausse de 17 % due pour l'essentiel à la ligne Clermont/Aulnat.
Toutefois, on assiste depuis septembre 2007 à une tendance à la baisse des rotations de bus. Cette réduction sera de l'ordre de 20 % pour 2008. Cette baisse a pour origine la reprise par la T2C de la ligne Clermont/Lempdes/Pont-du-Château.
Les départs ne se font plus de la Gare Routière et la taxe sur les départs relative à cette ligne n'est plus encaissée par la SEM.
L'activité « Marché aux puces » (56 000 € de recettes en 2007) se maintient par rapport à 2006 (47 000 € sur 10 mois), mais reste inférieure à 2005
(74 000 € en 2005 sur 14 mois).

Il est à noter que, comme pour les deux années précédentes, presque 40 % des recettes sont générées par les activités annexes de la Gare Routière (marché aux puces, « photomaton »...).
On constate pour 2007 un déficit de 450 € environ (après versement de la compensation financière).
L'indemnité versée par la Ville à la SEM pour compenser les pertes liées au transfert de l'établissement (perte des loyers) est inférieure à l'année précédente (79 000 € pour 95 000 € en 2006) et inférieure aux prévisions (130 000 € initialement prévus).

Cette somme de 79 000 € versée par la Commune à la SEM de la Gare Routière sera remboursée par Clermont Communauté.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de prendre acte de ce rapport

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 6 octobre 2008

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Alain MARTINET